

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLÉANS

04/12/2025

N° E25000224 /45

Le président du tribunal administratif

E- Décision désignation commissaire enquêteur

Vu, enregistrée le 26/11/2025, la lettre par laquelle le président de la Communauté de Communes des Terres Du Haut Berry demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

le projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry (Cher) ;

Vu la décision en date du 1er novembre 2025 par laquelle le président du tribunal a donné délégation permanente à Monsieur Denis LACASSAGNE, vice-président, délégué aux enquêtes publiques, à l'effet de désigner les commissaires enquêteurs chargés des enquêtes publiques et leurs suppléants

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

DECIDE

Article 1^{er} : Monsieur Didier RAFFAULT est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Article 2 : Monsieur Claude MARTIN est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Article 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, les commissaires enquêteurs sont autorisés à utiliser leur véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

Article 4 : La présente décision sera notifiée au Président de la Communauté de Communes des Terres Du Haut Berry, à Monsieur Didier RAFFAULT et à Monsieur Claude MARTIN.

Le président délégué,



Denis LACASSAGNE